



Flash Info - Les chiffres du mois

Le bulletin de santé mensuel des entreprises
en France et en Île-de-France

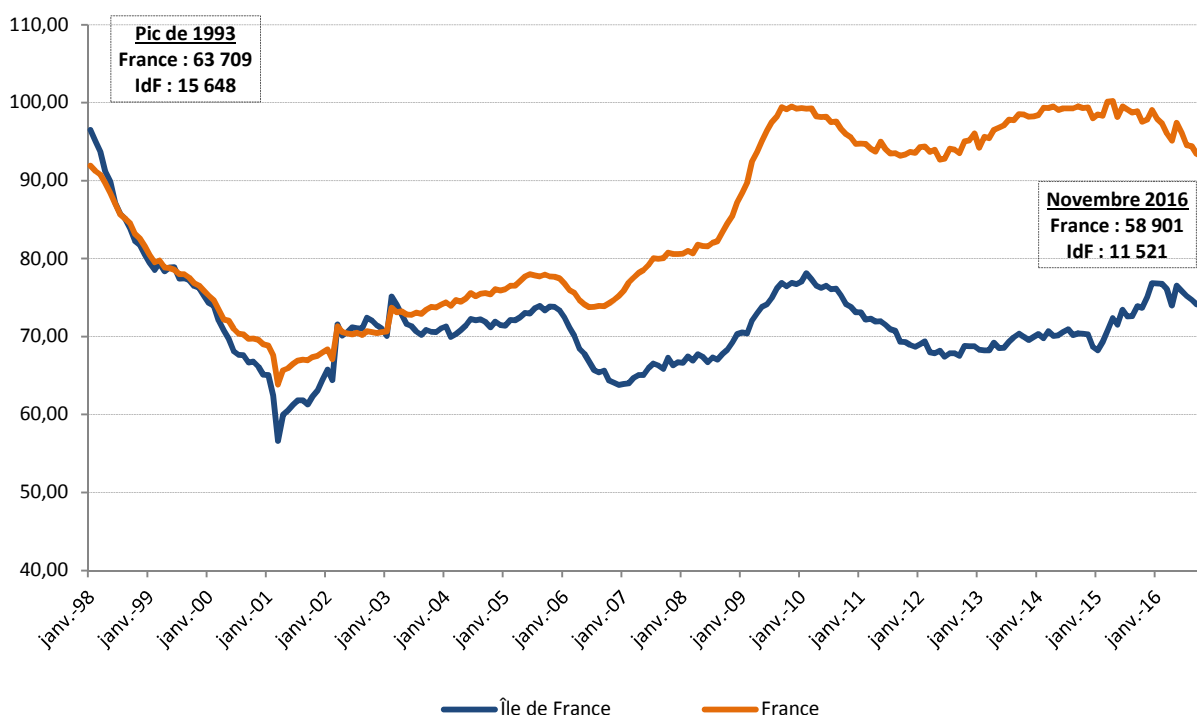
« IL FAUT REMONTER À 2013 POUR RETROUVER
UNE TELLE DÉCRUE DES OUVERTURES DE PROCÉDURES »

I LES OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES EN FRANCE ET EN ÎLE-DE-FRANCE

Au plan national, les ouvertures de procédures se situent 8% en dessous de leur niveau de 1993, elles sont même passées sous la barre des 60 000 depuis septembre. En Île-de-France, traduisant ainsi la spécificité de la région, ces ouvertures s'établissent à 26 % en dessous du pic historique de 1993 ; elles sont de nouveau sensiblement inférieures à leur niveau de 2009 (de près de 4 points).

Ceci précisé, les ouvertures de procédures continuent de diminuer sensiblement au plan national (- 5,5 %, en glissement annuel au 1^{er} décembre 2016) ; **en Île-de-France, le nombre des ouvertures de procédures recule également (- 2,1 %, en glissement annuel au 1^{er} décembre 2016)**. Il faut remonter à février 2013 pour retrouver une telle décrue.

ÉVOLUTION DES OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES
EN FRANCE ET EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 1998
(sur 12 mois glissants, base 100 – décembre 1993)



Sources : Banque de France pour les données nationales et OCED pour les données franciliennes.

II LES OUVERTURES DE PROCÉDURES EN ÎLE-DE-FRANCE AU 1ER DÉCEMBRE 2016

	Novembre 2016	Novembre 2015	Cumul 2016	Cumul sur 12 mois	Glissement sur 12 mois
Alerte du Président	555	594	5 864	6 213	9 %
Procédure amiable	68	62	560	617	7 %
Ouverture de mandats ad hoc	20	25	256	282	8 %
Ouverture de conciliations	48	37	304	335	6 %
Procédure judiciaire ouvrant une période d'observation	200	252	2 102	2 267	-7 %
Ouverture de sauvegardes	12	24	120	133	-28 %
Ouverture de redressements judiciaires	188	228	1 982	2 134	-5 %
Procédure de liquidation judiciaire	875	877	8 484	9 254	-1 %

Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise.

Sur un an, en glissement annuel au 1er décembre 2016 :

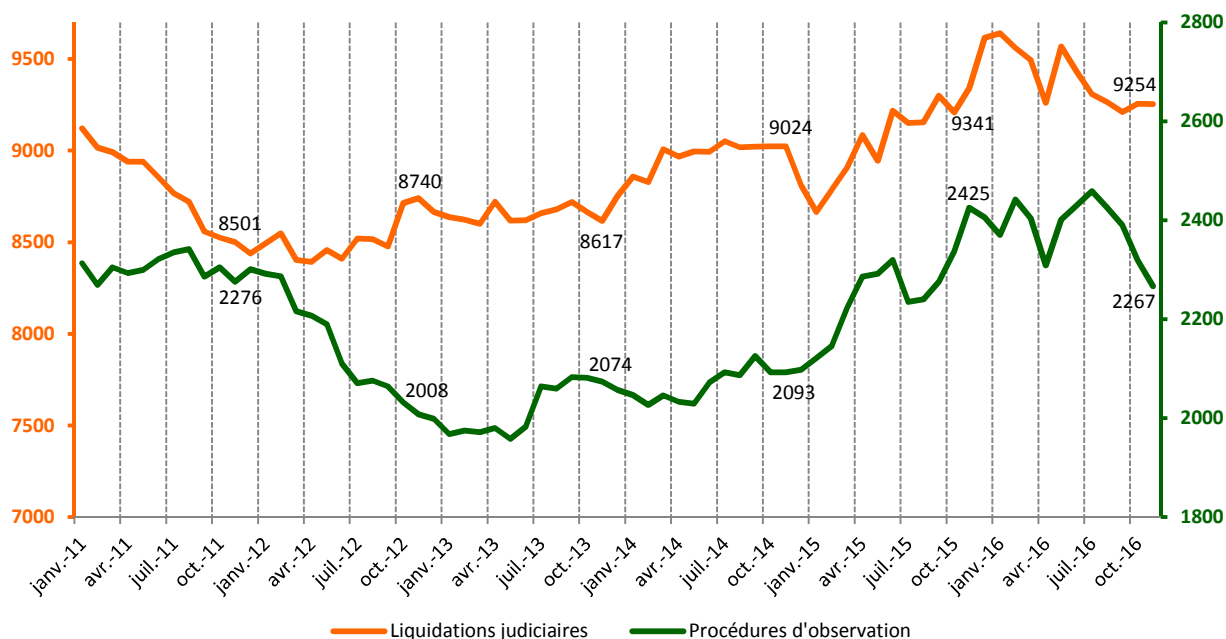
1. Les liquidations judiciaires¹ voient leur nombre diminuer pour la deuxième fois depuis octobre : - 1 %.
2. Le nombre des procédures d'observation (sauvegarde² et redressement judiciaire), est pour la deuxième fois depuis janvier 2015 orienté à la baisse, enregistrant un décrochage des sauvegardes et un net recul des redressements judiciaires : - 7 %.
3. Le recours aux procédures amiables (mandat ad hoc et conciliation) augmente pour le deuxième mois consécutif : + 7 %.
4. Dans le cadre de l'alerte du président du tribunal de commerce, le nombre des entretiens augmente toujours significativement : + 9 %.

⇒ **En conclusion et d'un point de vue général** : En Île-de-France, le nombre des ouvertures de procédure collectives diminuent sensiblement alors que les procédures amiables enregistrent une augmentation pour le deuxième mois consécutif. Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte où la prudence est toujours de mise : prévision de croissance du PIB ne dépassant plus 1,2 % pour 2016 ; franche amélioration du climat des affaires en France porté par les services, l'industrie manufacturière et le commerce de détail ; net rebond de la production manufacturière ; envolée des commandes dans les travaux publics en lien avec les projets du Grand Paris ; seuil des 2 millions d'immatriculations de véhicules dépassé, pour la première fois depuis 2011 ; rebond des déclarations d'embauche dans le secteur marchand ; évolution positive de l'emploi intérimaire ; net repli des demandes de délais adressées à l'URSSAF par les TPE ; diminution continue des avances et du nombre des bénéficiaires de la garantie AGS... Mais, pas d'accélération de la reprise en vue pour 2017 ; légère détérioration de la trésorerie pour les TPE selon le Baromètre Ifop-Fiducial ; vive augmentation du prix du pétrole et rebond du prix des matières premières industrielles ; contribution négative du commerce extérieur à la croissance du PIB ; incertitudes liées au Brexit ; impact des attentats toujours perceptible sur la fréquentation touristique, particulièrement en Île-de-France ; courbe du chômage toujours à un haut niveau, malgré trois mois consécutifs de baisse du chômage...

¹ Depuis le 1^{er} juillet 2014, date d'entrée en vigueur de l'ordonnance 2014-326 du 12 mars 2014 portant réforme de la prévention des difficultés des entreprises et des procédures collectives, 237 jugements de clôture de procédure de rétablissement professionnel ont été prononcés en France dont 40 en Île-de-France (27 par les TGI de Paris, Nanterre, Créteil et Pontoise ; 13 par les Tribunaux de commerce de Paris, Évry, Nanterre, Créteil et Bobigny).

² Depuis cette même date, 2 sauvegardes accélérées et 9 SFA ont été ouvertes dans les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre et Évry ; ces procédures ont toutes abouti à l'arrêt d'un plan, dans un délai de deux mois en moyenne. À noter pour la première fois, l'ouverture en novembre 2016 de cinq SFA en dehors de la région francilienne.

**LIQUIDATIONS JUDICIAIRES ET PROCÉDURES D'OBSERVATION
– SAUVEGARDES ET REDRESSEMENTS JUDICIAIRES –
EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 2011
(sur 12 mois glissants)**



Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce

⇒ **Focus sur l'impact social** des procédures amiables et judiciaires : recul des emplois touchés, sauf dans le cadre des procédures amiables.

- **Un peu plus de 6 000 salariés ont perdu immédiatement leur emploi du fait de la liquidation judiciaire** de l'entreprise, pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; en forte diminution (- 25 %, en glissement annuel au 1^{er} novembre 2016), ce nombre toujours trop lourd est cependant, **pour le quatrième mois consécutif, inférieur de 14 % au nombre des emplois touchés lors de l'entrée dans la crise, fin 2008.**
- **Pour les entreprises bénéficiant d'une procédure judiciaire d'observation** (sauvegarde ou redressement) susceptible de leur permettre de se redresser, **les effectifs salariés concernés diminuent nettement, là encore, pour le troisième mois consécutif (- 34 %, en glissement annuel au 1^{er} novembre 2016),** soit près de 15 000 salariés pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; ces quatre Tribunaux représentant 70 % des ouvertures de procédures en Île-de-France. **Ils restent toutefois 1,5 fois plus nombreux que fin 2008.**
- **Pour les entreprises en procédure amiable** (mandat *ad hoc* et conciliation) les **emplois concernés voient leur nombre plus que doubler**, les demandes émanant de quelques grandes entreprises, (+ 118 %, en glissement annuel au 1^{er} novembre 2016) pour dépasser la barre des 77 000 salariés dans les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris et Nanterre. **Ce nombre est 2,7 fois supérieur à celui enregistré fin 2008.**

Pour en savoir plus sur les procédures mises à la disposition des entreprises en difficulté :

Le **rétablissement professionnel** va permettre à de très petits entrepreneurs individuels de rebondir plus rapidement.

La **liquidation judiciaire** entraîne la fermeture de l'entreprise.

Les **procédures judiciaires d'observation – sauvegarde et redressement judiciaire** – vont permettre aux entreprises de trouver des solutions à leurs difficultés pour 30 à 40 % d'entre elles, selon les années.

Les **procédures amiables – mandat *ad hoc* et conciliation** – sont utilisées en amont des procédures judiciaires pour négocier avec quelques créanciers. Ce sont des procédures confidentielles.

L'**alerte du Président**, également procédure confidentielle, est située plus en amont encore.